

Dans ce numéro

1. La Truite fario dans le département
2. Agenda

L'ouverture de la Pêche s'est déroulée, comme partout en France, le Samedi 10 Mars dernier.

De nombreux pêcheurs ont bravé le mauvais temps pour toucher leur première truite.

Pour répondre aux interrogations de bon nombre d'entre eux sur les raisons qui ont poussé notre Fédération Départementale à prendre certaines décisions au

niveau de la truite, tant en ce qui concerne sa taille de capture que du nombre de prises autorisées, nous vous proposons ci-dessous un explicatif, qui vous permettra de voir les différences existentielles entre la théorie et la réalité dans notre département.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

LA TRUITE FARIO

"UNE ESPECE EN DANGER DANS LE DEPARTEMENT"

Sur cette dernière décennie, des phénomènes de mortalités piscicoles massives ont pu être observées chez nos voisins sur des cours d'eau emblématiques tels que la Loue, ayant entraîné l'instauration d'un no-kill sur la Truite Fario ou la réduction des quotas de captures. Dans notre département, exempt de ces phénomènes, alors que chaque génération s'affirme moins bien dotée que la précédente, quel constat observer pour cette espèce ?

Autrefois théoriquement présente sur tous les cours d'eau de notre département, l'aire de répartition de la Truite fario s'est petit à petit réduite sous la pression des activités humaines polluantes.

En 2014, alors que l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a classé l'espèce comme menacée "Vulnérable" au niveau régional, quelle serait la conclusion au niveau départemental.

Quel que soit le ressenti du pêcheur, à défaut d'un carnet de capture rempli consciencieusement par chacun (Extrêmement complexe à mettre en place faute d'obligation réglementaire), la pêche à la ligne ne peut être considérée comme une méthode d'interprétation de l'état des populations.

C'est pourquoi notre Fédération a mis en place des centaines de pêches électriques depuis 2009 sur le département pour tendre vers l'exhaustivité.

Si l'interprétation de ces données peut de principe être toujours discutée, les chiffres quant à eux parlent d'eux-mêmes, l'efficacité des pêches pour l'espèce étant toujours très au-dessus des seuils acceptables.

Alors qu'il ressort que 95 % de nos linéaires devraient encore à ce jour abriter l'espèce, seul 41% d'entre eux l'abritent aujourd'hui.

Avec une réduction de 58% des populations, l'espèce devrait même être classée En Danger selon la liste rouge de l'UICN au niveau départemental.

Et si on se basait maintenant sur ce que nos cours peuvent abriter théoriquement et sur les densités retrouvées en pêches électriques.

Abondances théoriques

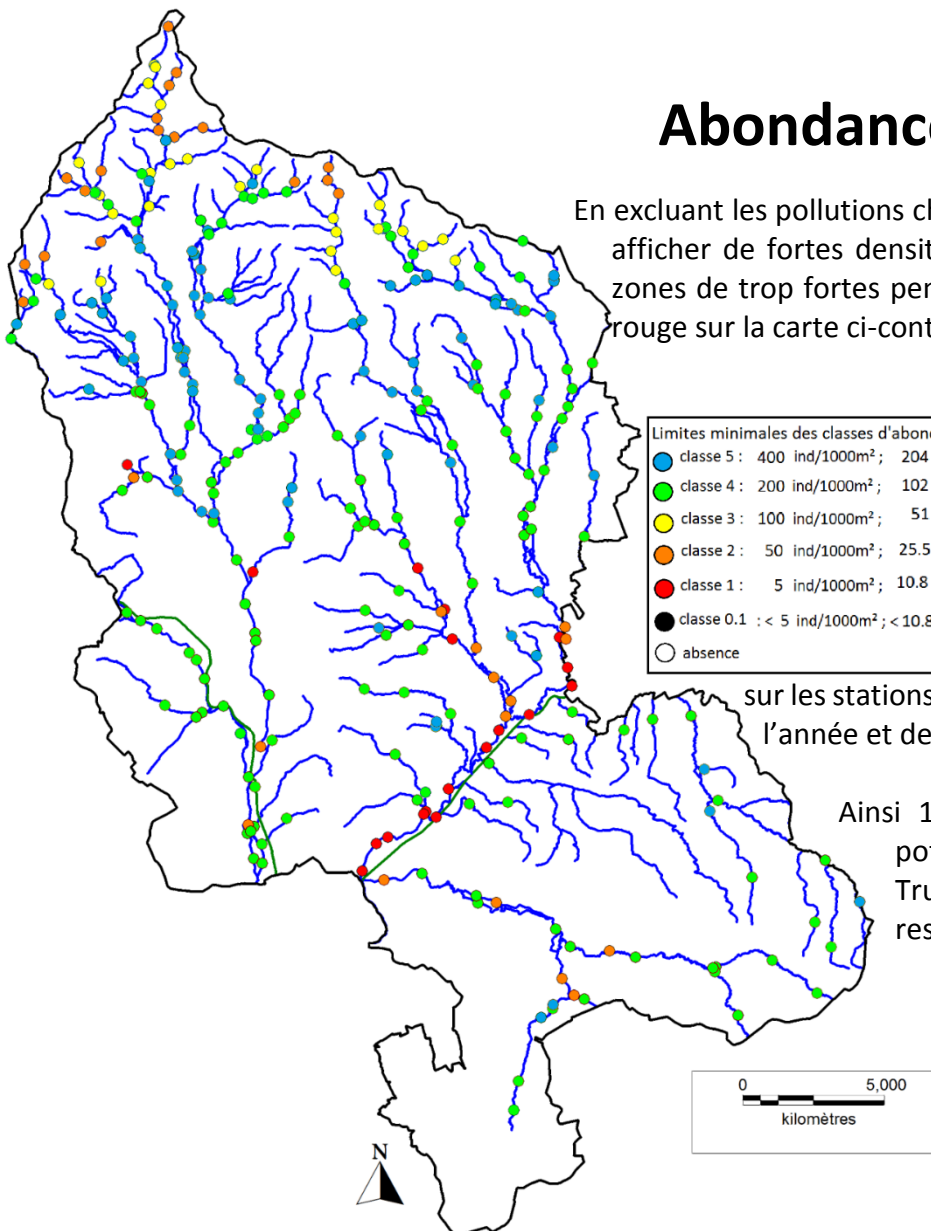
En excluant les pollutions chroniques ou résiduelles, la Truite fario devrait afficher de fortes densités sur tout le département à l'exception des zones de trop fortes pentes ou au réchauffement marqué (de jaune à rouge sur la carte ci-contre).

Limites minimales des classes d'abondances	
classe 5 :	400 ind/1000m ² ; 204 kg/ha
classe 4 :	200 ind/1000m ² ; 102 kg/ha
classe 3 :	100 ind/1000m ² ; 51 kg/ha
classe 2 :	50 ind/1000m ² ; 25.5 kg/ha
classe 1 :	5 ind/1000m ² ; 10.8 kg/ha
classe 0.1 :	< 5 ind/1000m ² ; < 10.8 kg/ha
○	absence

Ces abondances ne représentent pas les truites capturables mais toutes classes d'âges confondues. Avec une mortalité naturelle annuelle moyenne de 50 % sans pression de pêche, il faut considérer que la majorité des truites

sur les stations où elles sont abondantes sont des truitelles de l'année et de 1 an.

Ainsi 1000 m² de rivière en classe 5 abriterait potentiellement 49 truites de 3 ans et + ; 24 Truites de 4 an et +. En classe 4, ce serait respectivement 25 et 12 truites de 3 et 4 ans et +.



Dans les faits, la situation est catastrophique (voir carte page suivante).

Seuls quelques secteurs comme la Savoureuse de Lepuix à Sermamagny et quelques têtes de bassins sont préservés et affichent des densités ou biomasses cohérentes.

Toutefois, densités ou biomasses cohérentes ne sont pas synonymes de populations correctement structurées. En effet sur la majorité des sites présentant des abondances conformes, Truitelles et géniteurs sont en sous effectifs.

Alors que les pressions anthropiques sont à même d'expliquer les abondances non conformes, comment expliquer les déficits en truitelles et géniteurs ?

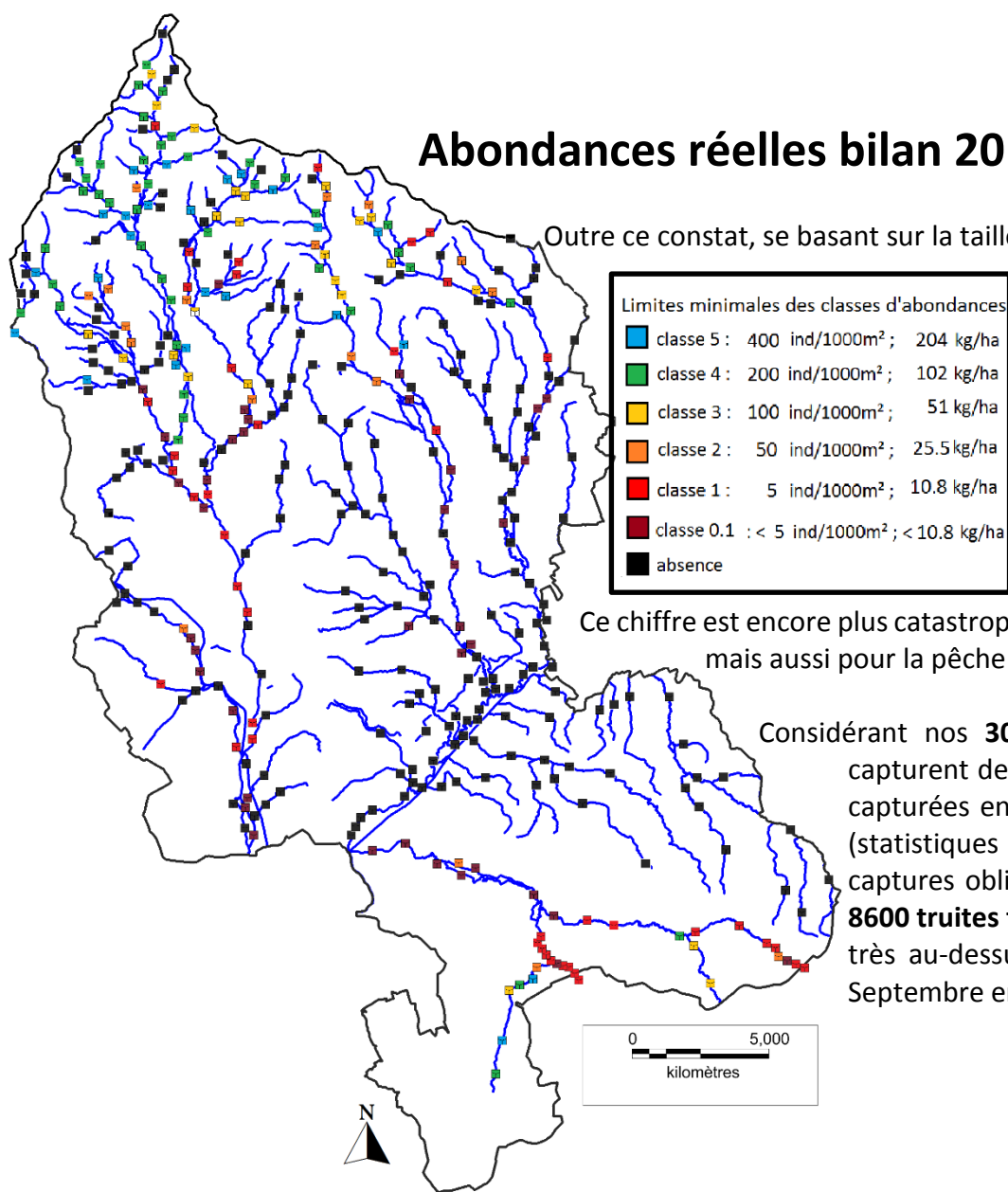
Là encore, la détérioration de la qualité morphologique des cours d'eau et l'incision de ceux-ci y jouent une grande part. Les habitats sont moins attractifs pour les adultes et les frayères plus sensibles aux crues.

Mais à ce stade de détérioration, la pression de pêche y joue-t-elle un rôle ?

Le meilleur moyen pour répondre à cette question est de comparer les populations en réserve et celles soumises à la pression de pêches. Sur toutes nos réserves, la réponse est indiscutable, quand bien même la qualité de l'habitat de celles-ci est moindre, elles abritent toujours plus de géniteurs et de truitelles ; **la pêche a bien un impact aujourd'hui sur nos cours d'eau.**

Une présence plus marquée de truites de grandes tailles n'entraîne également pas une diminution des truitelles !!

Abondances réelles bilan 2015



estimé le nombre de truites fario potentiellement capturables, donc supérieures à 25 cm en cours d'année, à 5700 tous secteurs confondus dont 3700 seulement sur les secteurs pêchables dont 2700 hors réciprocité (2000 sur les réserves et secteurs privés).

Les empoissonnements pallient en partie à ce déficit avec 12 000 truites fario et 32 000 truites arc en ciel déversées en moyenne en début de chaque année.

Toutefois, il est prouvé que le taux de survie de ces truites empoissonnées est très faible en excluant la pression de pêche, qu'elles sont vite capturées et que l'empoissonnement de Truites fario ne constitue alors pas une méthode efficace pour contrebalancer un déficit en Truites fario Sauvages.

Avec ces empoissonnements, de même, si on considère que chacun de nos pêcheurs garde du poisson, cela ramène le quota de captures à 11 truites par pêcheur et par an...

Comment solutionner alors ce constat ?

- **Empoisonner plus ?** Cela ne résout en rien le problème de l'espèce ; et pour la pêche il faut considérer qu'à raison de 33 euros investis par pêcheur en empoissonnement, chaque AAPPMA fait déjà son maximum.
- **Empoisonner mieux ?** Cela ne résout toujours pas le problème de l'espèce mais pour la pêche, en se concentrant sur des secteurs bien identifiés avec des empoissonnements réguliers (pour la même quantité au total), le pêcheur serait gagnant sous réserve qu'il accepte que l'on abandonne certains tronçons.
- **Augmenter les réserves ?** Pour voir un effet notable vu la situation actuelle, les linéaires concernés devraient être très importants et ces réserves durables. Cela n'améliorerait pas la situation des pêcheurs à court terme et surtout cela réduirait très fortement leurs parcours de pêches, même pour les pro no-kill.
- **Réduire les pollutions ?** La Fédération s'y emploie chaque année avec des dizaines de signalements mais c'est un combat sur le long terme nécessitant une prise de conscience générale.

- **Restaurer les cours d'eau ?** A raison de 220 km de cours d'eau principaux et d'un coût de 30 000 à 500 000 euros le km, ce n'est malheureusement pas demain la veille que l'ensemble de nos linéaires seront restaurés. Il faut alors cibler des secteurs bien identifiés pour un gain maximal, mais pour changer l'état de conservation de la Truite fario, de lourds investissements s'imposent que la pêche ne peut à elle seule supporter.
- **Modifier la réglementation ?** Nos cours d'eau, même sur les secteurs présentant des abondances conformes, peuvent-ils supporter la pression de pêche autorisée jusqu'en 2016 ? La réponse est non !! Aucun secteur aujourd'hui ne peut permettre à une taille de 25 cm (ou même 20 cm sur le piémont) de satisfaire la capture de 6 Truites fario par jour et par pêcheur, même si on considère que seul un pourcentage de pêcheurs capture 6 truites sur une dizaine de sorties annuelles. Heureusement, certains individus échappent à la capture et se reproduisent mais ceux-ci sont insuffisants. Une modification s'imposait à nous donc naturellement.
- **A partir de ces constatations et sur la base d'études Suisses et sur le Doubs démontrant que la Truite fario de souche méditerranéenne que l'on trouve naturellement sur nos cours d'eau est en âge et en capacité de se reproduire au bout de quatre voir cinq ans.**
- **Sur la base de notre lecture des cohortes de truites fario sur tout le département (à l'exception des gouttes de montagne que nous considérons comme ruisseaux pépinières d'un commun accord avec tous les présidents d'AAPPMA et qu'il convient de protéger) nous laissant penser qu'une Truite méditerranéenne de 4 ans fait 27 à 33 cm.**
- **Sur la base que les Truites fario empoissonnées sont à 99 % de souches atlantiques et se reproduisent dès 2 ans (soit de 15 à 22 cm) mais que nous n'avons pas vocation à protéger ces souches non locales.**
- **Sur la base que la réglementation ne permet pas de définir un quota annuel plus adapté.**
- **Sur la base que la réglementation définit des tailles strictes de captures, à savoir 18,20,22,25 et 30 cm basées sur la taille de première reproduction que nous avons fixé à 27 cm minimum sur les cours d'eau pêchables.**
- **Sur la base que nous recommandons d'empoissonner des truites arc en ciel afin de réduire l'impact génétique et la baisse de fécondité dû à l'hybridation des souches, sachant que la truite arc en ciel, vite capturée, n'a pas d'impact sur la Truite Fario.**
- **Sur la base que les secteurs aux abondances correctes ne peuvent satisfaire la pêche quelle que soit la taille autorisable et que sur la base qu'ils sont en réservoirs biologiques, ils doivent aussi alimenter en géniteurs les secteurs aval déficitaires.**

La commission réglementation de la Fédération a décidé de passer la taille de capture de la truite fario à 30 cm et le quota à 3, ceci pour réduire dans tous les cas le nombre de captures sur tous secteurs permettant de gracier potentiellement 2700 truites de 25 à 30 cm quel que soit la pertinence de la taille de première reproduction. Notre Fédération suivra l'évolution des effectifs dans les années à venir et en tirera les conclusions nécessaires.

Ces mesures visent dans un premier temps à protéger l'espèce Truite fario de souche locale tout en permettant de continuer la capture de l'espèce et ce principalement sur les secteurs où la Truite fario est encore empoissonnée.

Notre Fédération s'est toutefois engagée dans une réflexion visant à permettre une protection plus efficace de la souche locale tout en permettant le développement du loisir pêche, pour que chaque pêcheur de "Truites" soit satisfait. A suivre !!

À venir...

Week-end du 17-18 Mars 2018 : AAPPMA BOUROGNE - Journées Truites SPA

Dimanche 08 Avril 2018 : AAPPMA TREVENANS - Journée Truites - Petit Etang de Trévenans
AAPPMA RECHESY - Journée Grosses Truites

Du 07 au 09 Avril 2018 : AAPPMA MONTREUX-CHÂTEAU - Week-end Truites

Nous contacter

**Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
 Aquatique du Territoire de Belfort**

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE ☎ : 03 84 23 39 49
 @ : contact@fede-peche90.fr Site internet : <http://territoiredelbelfort.federationpeche.fr/>